



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS



# Rapport 2016

## Dossier de presse

### EMBARGO

---

Respectez la date de publication:  
Ne pas publier ou radiodiffuser avant  
le jeudi 2 mars 2017, à 11 heures (HEC)

---

### ATTENTION



NATIONS UNIES







Pour information seulement — document sans caractère officiel

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le *Rapport annuel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants* (OICS) pour 2016 présente une analyse de la situation mondiale en matière de contrôle des drogues et contient des recommandations visant à aider les États à prendre des mesures efficaces pour relever les défis liés aux drogues. À la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, en avril 2016, les gouvernements ont réaffirmé leur engagement en faveur des objectifs et des principes des conventions et leur détermination à s'acquitter de leur responsabilité commune de coopérer dans tous les domaines de la politique en matière de drogues. Comme les gouvernements qui ont adopté le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue, l'OICS estime que le système international de contrôle des drogues, fondé sur les conventions, reste une base souple pour répondre aux besoins de la lutte antidrogue dans le monde.



Cette année, le chapitre thématique du Rapport annuel porte sur les femmes et les drogues. Il est important de tenir compte de la différenciation selon le sexe dans l'examen du problème mondial de la drogue, du fait, par exemple, qu'alors qu'un tiers des toxicomanes dans le monde sont des femmes et des filles, seule une personne bénéficiant d'un traitement sur cinq est une femme, et qu'un nombre croissant de femmes sont arrêtées pour des infractions liées à la drogue. Notre rapport montre que, pour appliquer des politiques efficaces et complètes, il faut cibler les besoins des femmes et lever les obstacles qui les empêchent d'accéder au traitement, comme la stigmatisation. Ce chapitre peut changer les perceptions et rappeler à tous, et en particulier aux décideurs, l'importance de la protection des droits des femmes qui font usage de drogues ou qui ont commis des infractions liées aux drogues et des droits de leurs familles. Le chapitre se termine par un ensemble de recommandations aux États Membres, comme faire une priorité de la fourniture de soins de santé facilement accessibles aux femmes toxicomanes, améliorer le financement et la coordination des activités de prévention et de traitement de la toxicomanie chez les femmes, et combattre la stigmatisation des toxicomanes, et en particulier des femmes.

L'objectif fondamental du système international de contrôle des drogues est de veiller à la santé et au bien-être de l'humanité. Ce système doit assurer la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques tout en empêchant leur trafic, leur culture et leur production illicites et leur abus.

Les conventions permettent une certaine souplesse pour leur application au niveau national, en particulier en ce qui concerne la détermination de sanctions appropriées, y compris de mesures non punitives ou non privatives de liberté, pour les infractions mineures. Les conventions n'imposent pas d'incarcérer les personnes qui commettent des infractions mineures liées aux drogues; elles encouragent au contraire des solutions autres que la condamnation et la punition comme les services de traitement, d'éducation, de postcure, de réadaptation ou de réinsertion sociale.



ORGANE INTERNATIONAL  
DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS  
**Rapport 2016**

**EMBARGO**

Respectez la date de publication:  
Ne pas publier ou radiodiffuser avant  
le jeudi 2 mars 2017, à 11 heures (HEC)



Pour information seulement — document sans caractère officiel

Cependant, la souplesse a ses limites; elle ne s'étend pas à la réglementation de l'usage de drogues à des fins non médicales. Le Rapport annuel attire à nouveau l'attention sur le nombre limité de pays qui ont adopté des politiques qui vont au-delà de ces limites. Les États parties ont maintenant pour responsabilité de déterminer comment réagir aux développements intervenus dans les pays qui font fi des conventions en permettant et en réglementant l'usage de drogues à des fins non médicales. Ce développement est examiné en détail au chapitre II du Rapport, qui analyse les effets possibles de la légalisation et de la réglementation de l'usage non médical de cannabis dans plusieurs États.

Le chapitre concernant les régions met en lumière les développements dans un certain nombre de pays s'agissant de la création et du fonctionnement de "salles de consommation de drogues". L'OICS répète que, pour être compatibles avec les conventions, ces installations doivent tendre à une réduction effective des conséquences négatives de l'abus de drogues et avoir pour objectif ultime le traitement, la réadaptation et la réinsertion. Cela doit être fait sans cautionner ni faire progresser l'abus de drogues et sans en encourager le trafic. Le Rapport explique que les "salles de consommation de drogues" doivent fonctionner dans un cadre de réduction de la demande et qu'elles ne peuvent pas se substituer à des mesures de prévention et de traitement.

Dans son rapport de 2016 sur les précurseurs, l'OICS donne une analyse approfondie de la situation mondiale en matière de contrôle des précurseurs, allant des contrôles réglementaires aux interventions des services de détection et de répression. Cette année, le rapport met en exergue le rôle des services de détection et de répression dans la prévention du détournement de produits chimiques et les enjeux liés au manque d'intégrité des contrôles dans les zones de conflit.

L'OICS continuera d'accueillir favorablement et d'appuyer tous les programmes et politiques liés aux drogues qui s'attaquent aux défis actuels de manière équilibrée, conformément aux traités et dans le respect des droits de l'homme.

**Werner Sipp**

Le Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **LE RAPPORT DE L'OICS DEMANDE QUE LES POLITIQUES ANTIDROGUE TIENNENT COMPTE DES FEMMES CAR LES PAYS ENREGISTRENT DES HAUSSES DISPROPORTIONNÉES DE SURDOSES CHEZ LES FEMMES**

Dans son Rapport annuel pour 2016, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS):

- Lance un appel en faveur de politiques et programmes en matière de drogues qui tiennent compte des différences entre les sexes, d'un meilleur accès des femmes toxicomanes aux soins de santé et d'un financement accru de la prévention et du traitement de la toxicomanie chez les femmes;
- Condamne les sanctions extrajudiciaires visant des personnes soupçonnées d'activités illicites liées à la drogue;
- Demande aux États d'abolir la peine de mort pour les infractions liées aux drogues;
- Encourage les États à envisager des peines de substitution à l'emprisonnement pour les infractions mineures liées aux drogues;
- Réaffirme que la légalisation des usages non médicaux du cannabis est incompatible avec les obligations juridiques internationales.

Alors que les pays font état de hausses disproportionnées de surdoses chez les femmes, dans son Rapport annuel pour 2016, l'OICS, basé à Vienne, en appelle aux gouvernements pour qu'ils tiennent davantage compte des femmes dans leurs politiques et programmes en matière de drogues.

L'OICS souligne dans son Rapport, publié aujourd'hui, que les gouvernements devraient donner la priorité à l'accès des femmes toxicomanes aux soins de santé, et demande que les activités de prévention et de traitement de la toxicomanie chez les femmes soient mieux financées et coordonnées.

Werner Sipp, Président de l'OICS, a déclaré: "Nous voulons changer les perceptions et rappeler à tous, et en particulier aux décideurs, l'importance de la protection des droits des femmes qui font usage de drogues ou qui ont commis des infractions liées aux drogues et des droits de leurs familles."

Les femmes et les filles représentent un tiers des usagers de drogues dans le monde, cet usage étant plus répandu parmi les femmes des pays à revenu élevé. Cependant, un cinquième seulement des personnes traitées sont des femmes, car elles se heurtent à d'importants obstacles systémiques, structurels, sociaux, culturels et personnels lorsqu'elles veulent accéder à un traitement pour toxicomanie.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

Par rapport aux hommes, les femmes ont beaucoup plus de probabilité de se faire prescrire des narcotiques et des anxiolytiques et donc de faire abus de ces médicaments. Ainsi, l'Allemagne et la Serbie ont indiqué que les surdoses mortelles de médicaments délivrés sur ordonnance sont plus fréquentes chez les femmes. En outre, des pays comme le Royaume-Uni ont constaté de plus fortes hausses des surdoses (toutes substances confondues) chez les femmes que chez les hommes.

### **Le nombre de femmes arrêtées pour des infractions liées aux drogues a considérablement augmenté**

Les détenues et les travailleuses du sexe sont particulièrement exposées au risque d'usage de drogues. Le nombre de femmes arrêtées pour des infractions liées aux drogues a fortement augmenté et, une fois emprisonnées, les femmes consomment de la drogue plus souvent que les hommes. Par ailleurs, il existe un lien étroit entre le travail du sexe et la consommation de drogues. Certaines femmes se livrent au commerce du sexe comme moyen de pourvoir à leur consommation de drogues, tandis que les travailleuses du sexe peuvent recourir à la drogue pour faire face aux exigences et à la nature de ce travail.

Les infections à VIH et les troubles mentaux sont plus fréquents chez les femmes toxicomanes. Pour les détenues en particulier, la séparation d'avec leurs communautés, foyers et familles a des incidences très préjudiciables et accroît le risque de dépression et de troubles anxieux.

Le Rapport souligne l'importance des programmes de prévention ciblant spécialement les détenues, les femmes enceintes, les personnes vivant avec le VIH/sida et les travailleuses du sexe. L'OICS demande aux États Membres de recueillir et communiquer des données pour permettre de mieux comprendre les besoins spécifiques des femmes toxicomanes, afin d'améliorer la prévention, le traitement et la réadaptation.

### **Les mesures de substitution à l'emprisonnement pour les infractions liées aux drogues restent sous-utilisées**

Bien que les trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues soient fondés sur une approche équilibrée, le principe de proportionnalité et le respect des droits de l'homme, dans de nombreux États, les politiques de lutte contre les infractions liées à la drogue, y compris la détention pour consommation personnelle, reposent essentiellement sur une action répressive de la justice pénale, qui consiste notamment à engager des poursuites et à recourir à l'incarcération. Les mesures de substitution telles que le traitement, la réadaptation et l'intégration sociale restent sous-utilisées.

L'OICS souligne que les traités relatifs au contrôle des drogues n'imposent pas d'incarcérer les personnes qui font usage de drogues ou qui commettent des infractions mineures liées aux drogues.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

L'OICS encourage les États où le nombre de personnes arrêtées et incarcérées pour des infractions mineures liées à la drogue est élevé à envisager d'adopter des mesures non punitives plutôt que d'autoriser l'utilisation du cannabis à des fins non médicales, ce qui pourrait se révéler contre-productif et qui n'est pas conforme aux traités relatifs au contrôle des drogues. L'OICS se félicite de ce que de nombreux États considèrent désormais l'usage de drogues et la toxicomanie comme un problème de santé publique appelant des réponses axées sur la santé.

### L'OICS demande aux États d'abolir la peine de mort pour les infractions liées aux drogues

Bien que ce soit aux États qu'il appartient de déterminer les sanctions pour les infractions liées aux drogues, l'OICS continue d'encourager ceux qui maintiennent la peine capitale à envisager de l'abolir pour cette catégorie d'infractions.

### Sanctions extrajudiciaires visant des personnes soupçonnées d'activités illicites liées à la drogue

L'OICS réaffirme, dans les termes les plus énergiques, qu'il condamne catégoriquement et sans équivoque les sanctions extrajudiciaires visant des personnes soupçonnées d'activités illicites liées à la drogue. Ces sanctions constituent une violation indubitable des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui exigent des mesures de justice pénale en cas d'infraction liée aux drogues et rejettent les sanctions extrajudiciaires de toute nature. Elles constituent aussi une violation des droits de l'homme, y compris des garanties d'une procédure régulière prévues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et ont pour effet de dénier la moindre dignité humaine à ces personnes.

L'OICS demande instamment à tous les gouvernements concernés de mettre fin immédiatement à ces actes et de faire en sorte que toute personne soupçonnée d'avoir commis, encouragé ou incité à commettre de tels actes extrajudiciaires ou d'y avoir participé fasse l'objet d'une enquête.

### La légalisation des usages non médicaux du cannabis est incompatible avec les obligations juridiques internationales

L'OICS poursuit le dialogue avec les États qui ont autorisé ou qui envisagent d'autoriser la consommation de cannabis à des fins non médicales et la création d'un marché de ses produits à des fins non médicales. Il réaffirme que de telles mesures sont incompatibles avec les obligations juridiques découlant de la Convention unique de 1961.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

Si la convention permet une certaine souplesse quant à son application, le Président de l'OICS déclare: "La souplesse a ses limites; elle ne s'étend pas à la réglementation de l'usage de drogues à des fins non médicales.". Les États parties doivent déterminer comment réagir aux développements observés dans certains pays, qui font fi des traités en autorisant et en réglementant l'usage non médical de drogues.

### Salles de consommation de drogues

Pour que les "salles de consommation de drogues" soient compatibles avec les conventions, elles doivent tendre à réduire effectivement les conséquences néfastes de l'abus de drogues et conduire au traitement et à la réadaptation, sans cautionner ni encourager l'abus et le trafic des drogues.

### L'OICS lance un appel pour le maintien du soutien à l'Afghanistan

Du fait de la difficile situation en matière de sécurité en Afghanistan et des problèmes connexes que connaissent les autorités pour surveiller et contrôler l'offre illicite de drogues en provenance de ce pays, l'OICS a demandé aux gouvernements partenaires et à la communauté internationale de maintenir leur soutien aux efforts déployés en vue de lutter contre la drogue dans le pays, dans l'esprit de leur responsabilité commune et partagée face au problème mondial de la drogue. Il a souligné que la lutte contre la drogue est vitale si l'on veut parvenir à un développement durable.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **RAPPORT DE L'OICS SUR LES PRÉCURSEURS**

### **Prévention du détournement de produits chimiques au-delà des contrôles réglementaires**

Dans son rapport pour 2016 sur les précurseurs, l'OICS souligne comment les services de détection et de répression peuvent contribuer à l'élaboration de stratégies équilibrées et intégrées pour empêcher que des produits chimiques ne se retrouvent dans des laboratoires clandestins et que des drogues et des nouvelles substances psychoactives ne parviennent sur les marchés de consommation.

### **Les statistiques sur les saisies et les renseignements sur les affaires révèlent de nombreux incidents dans lesquels des informations critiques passent inaperçues ou sont sous-utilisées**

La compétition entre les institutions et des procédures de coopération internationale longues ou inexistantes entravent la résolution des affaires. Le rapport souligne que les saisies ne devraient pas être considérées comme la finalité de l'intervention des services de détection et de répression, mais plutôt comme un point de départ pour identifier et mettre à mal les sources d'approvisionnement et les groupes criminels qui sont à l'origine du trafic des précurseurs chimiques.

### **Améliorations de la coopération entre les autorités de réglementation et les services de détection et de répression**

L'OICS note que les améliorations de la coopération internationale entre les services de détection et de répression ont soustrait d'importantes quantités de précurseurs chimiques aux fabricants illicites de drogues. Des interventions réussies ont déjoué les tentatives de détourner de l'anhydride acétique en Afrique et des produits chimiques utilisés pour la fabrication illicite de comprimés contenant de l'amphétamine, souvent appelés "captagon", vers le Proche et le Moyen-Orient.

D'importantes saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine en Asie du Sud montrent une fois de plus qu'il est nécessaire de mettre en place des contrôles nationaux plus efficaces et de mieux comprendre les méthodes de fabrication légitime, les circuits de distribution nationaux ainsi que les opérateurs concernés et le rôle qu'ils jouent sur les marchés nationaux. Il en va de même des pays d'Amérique du Sud en ce qui concerne le permanganate de potassium et d'autres produits chimiques utilisés pour la fabrication illicite de cocaïne. Des pays d'Afrique continuent aussi d'être la cible d'organisations criminelles pour le trafic de précurseurs et la fabrication illicite de méthamphétamine. Les données les plus récentes montrent qu'il existe aussi désormais un transfert de connaissances entre les opérateurs illicites sur tous les continents.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## Le système international de contrôle des précurseurs

Dans son rapport pour 2016 sur les précurseurs, l'OICS note l'augmentation continue du nombre de pays demandant des notifications préalables à l'exportation en invoquant l'alinéa 10 *a* de l'article 12 de la Convention de 1988, et l'utilisation accrue du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (Système PEN Online) et du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (Système PICS). L'OICS met ces outils à la disposition des gouvernements pour les aider à lutter contre le détournement de produits chimiques. Le Système PICS joue un rôle de plus en plus important dans l'alerte des services de détection et de répression et la facilitation des opérations internationales concernant les produits chimiques non placés sous contrôle, y compris les produits chimiques "sur mesure".

Dans son rapport pour 2016 sur les précurseurs, l'OICS continue de privilégier une application équilibrée des mesures de détection et de répression et des mesures réglementaires pour empêcher efficacement le détournement de produits chimiques.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

### AFRIQUE

**L'Afrique n'est pas seulement une plaque tournante du trafic:** l'Afrique reste l'une des principales régions de transit du trafic de drogues, mais elle devient aussi progressivement un marché de consommation et de destination pour tous les types de drogues.

**Culture illicite, trafic et abus de cannabis:** l'herbe de cannabis est produite illicitement sur tout le continent, tandis que la production illicite de résine de cannabis se concentre dans un nombre restreint de pays d'Afrique du Nord. Le cannabis reste la drogue la plus consommée en Afrique, et celle pour laquelle la demande de traitement est la plus élevée, la prévalence annuelle de l'usage de cannabis étant estimée à 7,6 % (soit le double de la moyenne mondiale de 3,8 %).

**Augmentation de l'abus d'héroïne:** l'abus d'héroïne est en augmentation dans certains pays de la région, principalement en Afrique de l'Est.

**Participation accrue d'Africains au trafic de drogues au niveau mondial:** de plus en plus d'Africains sont impliqués, particulièrement dans le trafic d'héroïne le long de la route du Sud, qui passe soit par la République islamique d'Iran, soit par le Pakistan et traverse l'océan Indien, et qui est de plus en plus utilisée pour le trafic d'opiacés en provenance d'Afghanistan. En outre, l'Afrique de l'Ouest a été de plus en plus touchée par des opérations criminelles qui concernent non seulement le trafic de la cocaïne d'Amérique du Sud vers l'Europe, mais aussi la distribution pour consommation sur place et la fabrication illicite de drogues synthétiques principalement destinées aux marchés asiatiques.

**Niveaux élevés d'abus d'opiacés:** d'après l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 11 % des consommateurs d'opiacés dans le monde vivent en Afrique et plus de la moitié de ceux-ci en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Les opiacés afghans font l'objet d'un trafic croissant vers l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, que ce soit pour y être consommés ou pour être expédiés vers d'autres pays.

**Disponibilité limitée des médicaments:** l'accessibilité et la disponibilité des stupéfiants et des substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques restent limitées en Afrique. L'OICS prie instamment tous les gouvernements d'appliquer pleinement les recommandations pratiques de la session extraordinaire de l'Assemblée générale visant à améliorer l'accès aux médicaments contenant des substances placées sous contrôle, tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite, et les recommandations figurant dans son rapport sur la disponibilité des drogues pour 2015.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## AMÉRIQUES

### Amérique centrale et Caraïbes

**La divulgation des “Panama papers” révèle l’ampleur des activités criminelles liées aux drogues:** les informations figurant dans les documents dits “Panama papers” ont confirmé l’ampleur de la hausse des activités criminelles liées au trafic de drogues dans les pays d’Amérique centrale, et ont abouti à des opérations de détection et de répression qui ont mis au jour les pratiques de blanchiment d’argent des réseaux de trafiquants.

**Le trafic de cocaïne reste préoccupant:** en 2014, 87 % de la cocaïne entrant aux États-Unis transitait par l’Amérique centrale et le Mexique et environ 13 % par les Caraïbes. L’augmentation de la culture du cocaïer en Amérique du Sud a été associée à une hausse de 32 % des saisies de cocaïne au Panama.

**Impact environnemental négatif du trafic de cocaïne:** le trafic de cocaïne a été associé à la déforestation en Amérique centrale, en particulier au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua. La déforestation se serait intensifiée dans les régions touchées par le trafic de drogues.

**Consultations sur la légalisation du cannabis dans les Caraïbes:** en juin 2016, la Commission régionale sur la marijuana, créée par le secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a tenu sa première consultation régionale sur le cannabis pour étudier les incidences de sa légalisation dans la région. Dans ce contexte, l’OICS note que la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 limite cette consommation à des fins médicales et scientifiques; c’est là un principe fondamental qui est au cœur du cadre juridique international du contrôle des drogues et auquel il ne peut être dérogé. L’OICS encourage les États à adopter des politiques antidrogue axées sur la santé publique et des solutions non punitives pour les infractions mineures liées à la drogue commises par les consommateurs de drogues, au lieu d’arrêter ceux-ci et de les incarcérer, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

**Besoin de données plus vastes sur l’abus de drogues:** les niveaux annoncés d’abus de cannabis, de cocaïne et d’opioïdes (opiacés et opiacés délivrés sur ordonnance) en Amérique centrale et dans les Caraïbes sont tous inférieurs à la moyenne régionale pour les Amériques. Ces évolutions sont dignes d’intérêt, car les pays d’Amérique centrale et des Caraïbes sont confrontés à des volumes considérables de drogues qui transitent par leur territoire et, dans le cas du cannabis, qui sont produits dans la région. Ainsi, des enquêtes nationales plus complètes sur la toxicomanie qui seraient menées auprès des ménages sont nécessaires pour établir des estimations fiables de la prévalence de l’abus de cannabis dans la région.

### Amérique du Nord

**Décès par surdose en hausse:** aux États-Unis, les décès par surdose ont presque doublé de 2013 à 2014. Le nombre croissant de décès par surdose accidentelle causés par des drogues coupées au fentanyl représente un grave problème de drogues au Canada et aux États-Unis.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

**L'abus d'opioïdes délivrés sur ordonnance et d'héroïne reste préoccupant:** d'après les centres de contrôle et de prévention des maladies, le nombre de personnes consommant de l'héroïne aux États-Unis a presque triplé de 2007 à 2014. Sur les plus de 47 000 décès par surdose aux États-Unis en 2014, les opioïdes, notamment l'héroïne et les analgésiques soumis à prescription comme l'oxycodone, ont entraîné plus de 28 000 décès.

**Le cannabis reste la drogue la plus consommée:** le cannabis reste la drogue dont la culture, la production, le trafic et la consommation illicites sont les plus répandus dans la région.

**Utilisation du cannabis à des fins médicales:** en 2016, aux États-Unis, la Pennsylvanie, l'Ohio, l'Arkansas, la Floride et le Dakota du Nord ont autorisé l'usage du cannabis à des fins médicales.

**Le cadre juridique canadien relatif au cannabis médical déclaré inconstitutionnel; une nouvelle réglementation entre en vigueur:** la Cour fédérale du Canada a déclaré inconstitutionnelle la réglementation canadienne sur l'utilisation de la marijuana à des fins médicales. En vertu du nouveau règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales, les personnes autorisées par leur médecin à avoir accès au cannabis à des fins médicales continueront d'avoir la possibilité d'acheter du cannabis de qualité contrôlée à l'un des producteurs agréés et pourront aussi en produire une quantité limitée pour leur propre usage médical. La Cour suprême du Canada a élargi la définition de l'expression "marijuana à des fins médicales"; il s'ensuit que les patients qui obtiennent du cannabis séché peuvent choisir de l'administrer au moyen d'un traitement oral ou topique et qu'ils ne sont pas obligés de le fumer.

**Pétitions en faveur du reclassement du cannabis rejetées aux États-Unis:** à la suite d'une évaluation scientifique et médicale qu'elle a réalisée en consultation avec le National Institute on Drug Abuse, la Food and Drug Administration des États-Unis a annoncé, le 11 août 2016, que le cannabis ne respectait pas les critères qu'il devrait remplir pour que son utilisation médicale soit acceptée dans les traitements pratiqués aux États-Unis, que sa sécurité d'usage sous surveillance médicale n'était pas unanimement acceptée et qu'il présentait un risque élevé de mauvais usage. En conséquence, le cannabis reste interdit au niveau fédéral en tant que substance inscrite au Tableau I de la Loi relative aux substances placées sous contrôle.

**Légalisation du cannabis à des fins non médicales:** le Gouvernement canadien a confirmé son intention de légaliser et de réglementer l'usage non médical du cannabis par une nouvelle législation devant être présentée en 2017. Jusque-là, en vertu de la législation canadienne sur les drogues et substances placées sous contrôle, la culture, la possession, la distribution et la vente de cannabis restent illégales. Aux États-Unis, le 8 novembre 2016, les électeurs de Californie, du Maine, du Massachusetts et du Nevada ont approuvé des mesures visant à légaliser et à réglementer l'usage du cannabis à des fins non médicales. Les données récentes communiquées par les États ayant légalisé l'usage du cannabis à des fins non médicales montrent une augmentation de la consommation de cette substance.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

**Deuxième “site d’injection de drogue” approuvé au Canada:** en janvier 2016, le Canada a approuvé l’ouverture d’un deuxième “site d’injection de drogue” supervisé à Vancouver. Ce site est situé dans le centre de traitement des patients séropositifs et des personnes atteintes du sida; il s’agit donc du premier “site d’injection” supervisé d’Amérique du Nord à être intégré dans un établissement de santé existant. D’autres demandes de dérogation pour des “sites d’injection” ont été reçues et sont actuellement examinées par Santé Canada.

**Augmentation des saisies d’héroïne et de cocaïne aux États-Unis:** entre 2009 et 2014, les États-Unis ont fait état des saisies de cocaïne les plus importantes effectuées en Amérique du Nord, représentant 90 % de toutes les saisies dans la région. Le système national répertoriant les saisies a montré que les saisies d’héroïne avaient augmenté de 80 % ces cinq dernières années, ce qui reflète apparemment la disponibilité accrue de l’héroïne aux États-Unis.

**Nouvelle stratégie nationale visant à améliorer l’accès aux substances placées sous contrôle au Mexique:** la nouvelle stratégie visant à améliorer l’accès aux substances placées sous contrôle pour le traitement de la douleur et les soins palliatifs a pour objet de faciliter la délivrance, la prescription et l’administration de préparations pharmaceutiques contenant des opiacés. Dans un rapport publié par le Ministère mexicain de la santé, la gamme des différentes prescriptions s’est considérablement étendue de juin 2015 à janvier 2016. Une plate-forme électronique a été mise en place et le nombre de prescripteurs enregistrés a aussi augmenté. Le rapport de cette année encourage les gouvernements à revoir et améliorer leur action dans ce domaine.

## Amérique du Sud

**Conclusion d’un accord de paix:** un accord de paix entre le Gouvernement colombien et les Forces armées révolutionnaires de Colombie devrait avoir un effet positif sur la situation en matière de lutte contre la drogue dans le pays.

**Modifications de la législation:** plusieurs pays de la région ont adopté des modifications à leur législation relative à la politique en matière de drogues; toutefois, il reste à vérifier que celles-ci respectent les conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

**La culture illicite du cocaïer, du pavot à opium ou de la plante de cannabis se poursuit en Amérique du Sud:** la superficie totale consacrée à la culture du cocaïer a augmenté en 2015 du fait d’une forte hausse enregistrée en Colombie. En revanche, d’après l’ONUDC, l’État plurinational de Bolivie a réduit la superficie de cette culture sur son territoire. La cocaïne est principalement fabriquée en Colombie, au Pérou et en Bolivie, mais il existe également des laboratoires clandestins qui transforment les dérivés de la feuille de coca dans d’autres pays d’Amérique du Sud. Ainsi, c’est toujours dans cette région qu’a lieu la majeure partie des saisies mondiales de cocaïne.

**Poursuite des saisies de précurseurs placés sous contrôle international:** les gouvernements de la région ont continué à faire état de saisies de produits chimiques placés sous contrôle international; un nombre croissant de saisies de précurseurs non soumis à contrôle a aussi été signalé. L’Amérique du Sud est la région du monde où a été saisie la plus grande variété de précurseurs, du fait de la longue liste de substances placées sous contrôle national par les pays de la région.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

**Abus croissant de drogues de synthèse:** les inquiétudes face à l'abus croissant de drogues de synthèse chez les jeunes Sud-Américains ont continué de s'intensifier en 2015. Des taux élevés d'abus de stimulants de type amphétamine ont été signalés chez les jeunes de la région.

**Abus et traitement:** le cannabis reste la drogue la plus consommée dans la région; cependant, la consommation de cocaïne chez les élèves de l'enseignement secondaire était plus élevée en Amérique du Sud que dans les autres parties des Amériques avec des différences importantes des niveaux de consommation dans les pays analysés. En Amérique du Sud, le traitement de la toxicomanie est principalement axé sur l'abus de cocaïne, qui concerne près de la moitié de toutes les personnes inscrites dans des programmes de traitement de la toxicomanie dans la région. En outre, l'apparition de substances psychoactives d'origine végétale non placées sous contrôle sur le marché de la drogue en Amérique du Sud suscite des préoccupations. Les dernières études en date montrent que les jeunes font abus de ces substances.

## ASIE

### Asie occidentale

**L'instabilité politique et les conflits armés prolongés entravent la lutte contre la drogue:** les conflits armés qui se poursuivent dans la région restreignent les activités de contrôle des drogues des autorités, en particulier en Iraq, en Syrie et au Yémen. Les flux migratoires à grande échelle et l'augmentation de la consommation et du trafic de drogues dans la région contribuent au problème, tandis que des enjeux plus vastes de développement et de justice pénale, comme la corruption, le terrorisme et l'instabilité politique, continuent d'empêcher les progrès.

**Des comprimés de "captagon" (contenant de l'amphétamine) de contrefaçon continuent d'être largement disponibles et utilisés dans la région:** les rapports officiels sur d'importantes saisies de comprimés de "captagon" de contrefaçon au Liban et en Turquie confirment les articles de presse des dernières années faisant état de volumes records de "captagon" inondant la région, en particulier les sous-régions du Moyen-Orient et du Golfe. Cependant, il n'existe guère d'informations fiables qui permettent de connaître avec certitude tant la source des produits chimiques que les procédés de synthèse utilisés dans la fabrication de "captagon".

**La production illicite d'opium en Afghanistan à nouveau en hausse:** la baisse importante de la culture et de la production illicites d'opium de l'an dernier s'est inversée et les chiffres pour 2016 font apparaître un retour à la hausse. La superficie totale de la culture du pavot à opium en 2016 a augmenté de 10 % par rapport à 2015. Les efforts d'éradication ont presque complètement cessé et la sécurité dans le pays s'est encore dégradée. L'OICS demande à la communauté internationale et aux gouvernements partenaires de continuer d'appuyer les efforts de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan compte tenu de ces développements inquiétants, en soulignant que la lutte contre la drogue est vitale si l'on veut parvenir à un développement durable.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

**Augmentation des signalements de production de méthamphétamine en Afghanistan:** les indications de production de méthamphétamine, plutôt que de trafic à destination du pays, ont augmenté en 2016. Plusieurs perquisitions dans des laboratoires clandestins sur le territoire afghan ont révélé la présence de précurseurs chimiques et d'équipements utilisés pour la fabrication illicite de méthamphétamine. Bien que l'ampleur en reste incertaine, cela ajoute une troisième "substance problématique" aux enjeux de la lutte antidrogue en Afghanistan, après la plus importante production illicite d'opium et la deuxième plus importante production illicite de cannabis au monde.

**Le marché mondial des opiacés reste dominé par l'offre d'Asie occidentale:** les trois principaux itinéraires transrégionaux du trafic d'opiacés partent d'Asie occidentale, l'Afghanistan étant la plus importante source au monde d'opium produit illicitement depuis plus d'une décennie. Outre la route des Balkans (vers l'Europe), qui est bien établie, les routes du nord et du sud (vers toutes les régions du monde, sauf l'Amérique latine) gagnent en importance dans le trafic d'opiacés produits illicitement en Afghanistan.

**Moins de précurseurs de l'héroïne saisis dans l'ensemble:** la baisse régulière depuis plusieurs années des saisies d'anhydride acétique, principal précurseur chimique associé à la fabrication d'héroïne, peut être une indication de l'augmentation du détournement au niveau national à partir du commerce licite ou bien du fait que les trafiquants recourent à des substances non inscrites pour remplacer les ingrédients clefs et échapper aux contrôles nationaux et internationaux.

**Abus à grande échelle de médicaments soumis à prescription, principalement de tramadol, dans la région:** le tramadol, opioïde synthétique non soumis au contrôle international, a été signalé comme substance faisant l'objet d'abus par plusieurs pays d'Asie occidentale, dont l'Arabie saoudite, l'Arménie, la Jordanie, le Liban, Oman, le Qatar, la Turquie et le Turkménistan.

**Substances les plus consommées en Asie occidentale:** le cannabis, les opioïdes et les stimulants de type amphétamine font partie des substances les plus consommées en Asie occidentale. La mortalité liée aux drogues est essentiellement attribuée à l'abus d'opioïdes (surtout l'héroïne). Le taux d'abus de drogues en Afghanistan était plus de deux fois plus élevé que le taux mondial (12,6% de la population adulte, contre un peu plus de 5% au niveau mondial).

## Asie du Sud

**Les opiacés et les stimulants de type amphétamine sont les substances qui suscitent le plus de préoccupation dans la région:** l'Asie du Sud reste particulièrement vulnérable au trafic d'opiacés et d'héroïne, ainsi que de cannabis, de drogues synthétiques et de nouvelles substances psychoactives. En outre, elle a continué de connaître une augmentation de la fabrication et du trafic de méthamphétamine, du détournement de substances placées sous contrôle des circuits licites vers les circuits illicites et de l'abus de préparations pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes.

**Augmentation du trafic d'héroïne:** les saisies d'héroïne ont augmenté au Bangladesh, au Népal et à Sri Lanka; elles ont aussi légèrement augmenté en Inde.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

**Le trafic de comprimés de “yaba” (méthamphétamine) se poursuit:** le trafic du Myanmar vers le Bangladesh a continué. Au Bangladesh, les saisies de “yaba” ont triplé de 2014 à 2015; une saisie record de 2,8 millions de comprimés de méthamphétamine a été réalisée en janvier 2016.

## Asie de l’Est et du Sud-Est

**La production et le trafic illicites d’opiacés demeurent une préoccupation majeure pour la région:** la culture illicite du pavot à opium continue d’augmenter, la superficie totale de cette culture ne montrant aucun signe de réduction.

**La fabrication, le trafic et l’utilisation abusive de méthamphétamine augmentent encore:** le nombre croissant de pays d’origine, la diversification des itinéraires de trafic et une meilleure connectivité dans la région continuent de contrarier les efforts de réduction de l’offre et de la demande, accentuant la nécessité d’une collaboration transfrontalière efficace. L’abus de méthamphétamine est de plus en plus problématique et un traitement approprié manque toujours dans la plupart des pays.

**Le marché des nouvelles substances psychoactives continue de se développer:** on constate dans la région une tendance récente à mélanger les nouvelles substances psychoactives avec des stimulants de type amphétamine. Cela pose de graves problèmes aux prestataires de soins de santé et aux autorités chargées du contrôle des drogues, accentuant ainsi un problème majeur de santé publique dans la région.

**Coopération régionale étendue:** pendant la quatrième Réunion ministérielle de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN) sur les drogues, il a été décidé d’institutionnaliser la réunion en tant qu’organe de la Communauté politique et de sécurité de l’ASEAN. L’engagement de l’ASEAN en faveur d’une approche globale et équilibrée à l’égard du contrôle des drogues, et son soutien aux conventions internationales relatives au contrôle des drogues ont été réaffirmés.

## EUROPE

**Les marchés des drogues illicites constituent l’une des principales menaces qui continuent de peser sur la sécurité des pays européens:** selon les estimations de l’Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), environ un cinquième des produits du crime signalés dans le monde proviennent du commerce illicite de drogues. À eux seuls, les citoyens de l’Union européenne dépensent chaque année entre 21 et 31 milliards d’euros en drogues illicites. L’évolution rapide des marchés des drogues illicites observée au cours des dernières années peut notamment s’expliquer par la mondialisation et les innovations technologiques.

**La route des Balkans reste le principal itinéraire de trafic d’héroïne:** la route des Balkans (qui part de la Turquie pour rejoindre la Bulgarie en passant par divers pays des Balkans occidentaux avant d’atteindre l’Europe occidentale et centrale, ou qui part de la Bulgarie pour rejoindre l’Europe occidentale et centrale en passant par la Roumanie et la Hongrie) reste l’itinéraire le plus souvent emprunté pour transporter de grandes quantités d’héroïne vers les principaux marchés européens de cette substance. Les préoccupations concernant la route du Sud, par laquelle de l’héroïne est



Pour information seulement — document sans caractère officiel

acheminée clandestinement par voie maritime depuis la République islamique d'Iran et le Pakistan, dans un premier temps à destination de la péninsule arabique et de l'Afrique de l'Est, puis ailleurs en Afrique ou directement en Europe, vont également grandissant. Les ports de conteneurs de Rotterdam (Pays-Bas) et d'Anvers (Belgique) semblent rester d'importantes plaques tournantes du trafic d'héroïne et de cocaïne introduites clandestinement dans l'Union européenne.

**Augmentation de la cocaïne en Europe:** le marché de la cocaïne dans l'Union européenne est demeuré relativement stable ces dernières années, bien que certains éléments portent à croire que la disponibilité de cette substance tend à augmenter. En 2014, plusieurs pays de l'Union européenne ont déclaré des saisies de cocaïne qui s'élevaient à 61,6 tonnes, une quantité à peu près équivalente à celle enregistrée en 2013 (62,6 tonnes).

**Fort abus de drogues dans la population générale:** on estime qu'au sein de l'Union européenne plus d'un quart des personnes âgées de 15 à 64 ans ont consommé des drogues illicites au moins une fois dans leur vie.

**Le cannabis est la drogue la plus consommée dans l'Union européenne:** le cannabis est la drogue la plus fréquemment citée comme cause principale du traitement par les patients qui en suivent un pour la première fois, et, selon les estimations, 51,5 millions d'hommes adultes et 32,4 millions de femmes adultes consomment du cannabis au moins une fois dans leur vie (24,8%). On estime que 1% des personnes âgées de 15 à 64 ans consomment du cannabis chaque jour ou presque dans l'Union européenne.

**L'héroïne est l'opioïde le plus couramment consommé dans la région:** outre l'héroïne, il est également fait un usage impropre de plusieurs opioïdes de synthèse, comme la méthadone, la buprénorphine et le fentanyl. En 2016, l'ONUDC a fait savoir que l'abus d'opioïdes demeurait un sujet majeur de préoccupation, particulièrement en Europe de l'Est et du Sud, plus de 70% de l'ensemble des patients toxicomanes pris en charge étant traités pour des troubles liés à l'usage d'opiacés.

**L'Europe, région de fabrication de drogues synthétiques:** depuis quelques années, de l'amphétamine et de l'"ecstasy" sont fabriquées illicitement en Belgique et aux Pays-Bas, alors que la méthamphétamine l'est dans certains pays d'Europe centrale, principalement en République tchèque. Certains éléments récents laissent penser que d'importantes capacités de fabrication de la méthamphétamine sont également en train de se développer aux Pays-Bas et qu'une production à plus petite échelle voit le jour dans des pays limitrophes de la République tchèque.

**L'"ecstasy" à nouveau largement disponible:** jusqu'à récemment, la prévalence de l'abus d'"ecstasy" diminuait dans de nombreux États membres de l'Union européenne, après avoir atteint des sommets lors de la première moitié des années 2000. Selon des données récentes, cette drogue est de nouveau plus largement disponible. En outre, si la puissance des produits à base d'"ecstasy" (comprimés, poudres et cristaux) s'est accrue depuis 2010, les prix, eux, semblent être restés relativement stables. La disponibilité de produits à base d'"ecstasy" fortement dosés sur les marchés illicites constitue une nouvelle menace et un défi pour la santé et la sécurité publiques.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

**Pas de ralentissement dans l'apparition et la disponibilité de nouvelles substances psychoactives:** en mai 2016, le système d'alerte rapide de l'Union européenne, mis en place en 2005, avait permis d'identifier plus de 560 nouvelles substances psychoactives; 100 substances de ce type avaient été signalées pour la première fois en 2015. La plus grande disponibilité de ces substances entraînera des risques sanitaires.

**Les saisies d'alpha-phénylacétoacétonitrile en nette baisse:** les saisies d'alpha-phénylacétoacétonitrile (APAAN), produit chimique de remplacement pouvant être utilisé dans les laboratoires de fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine, ont considérablement diminué dans l'Union européenne depuis 2014, lorsque cette substance a été placée sous contrôle international.

## OCÉANIE

**Niveaux élevés d'abus d'amphétamines dans les communautés autochtones:** en Nouvelle-Zélande, la prévalence de l'abus d'amphétamines s'est révélée plus élevée chez les Maoris que dans le reste de la population. En Australie, la prévalence annuelle de l'abus d'amphétamines au sein des communautés autochtones était estimée à 5 %, soit un niveau supérieur à la moyenne nationale.

**Saisies de drogues en hausse en Australie:** la quantité d'héroïne saisie aux frontières australiennes a augmenté de 168 % de 2014 à 2015. La quantité de cocaïne saisie a aussi augmenté et un record de 12,6 tonnes de stimulants de type amphétamine ont été saisis dans le pays. Bien que le nombre de saisies de cannabis ait atteint un niveau record, la quantité saisie aux frontières et dans le pays a diminué; c'est aussi le cas pour les saisies de nouvelles substances psychoactives.

**Entrée en vigueur du cadre législatif australien pour l'usage du cannabis à des fins médicales:** la loi modifiée de 2016 sur les stupéfiants est entrée en vigueur en Australie, fournissant un cadre législatif qui autorise la culture du cannabis et permet l'accès au cannabis à des fins médicales.

**Niveaux records des saisies de méthamphétamine en Nouvelle-Zélande:** en Nouvelle-Zélande, les saisies de méthamphétamine ont plus que triplé de 2014 à 2015. Le nombre d'utilisateurs de la méthamphétamine en Australie a doublé en six ans; les niveaux élevés d'abus et de trafic de la substance ont incité à créer un groupe de travail appelé "National Ice Taskforce" en avril 2015. Les saisies effectuées dans les autres pays de la région indiquent que ceux-ci font office de points de transit du trafic mais aussi que cette drogue y est consommée localement.

**Forte consommation de cannabis dans la région:** le cannabis demeure la drogue dont le trafic et l'abus sont les plus répandus partout en Océanie, la prévalence annuelle de son usage y étant estimée à environ 10 %, soit bien plus que les 3,8 % auxquels on estime la prévalence mondiale.



ORGANE INTERNATIONAL  
DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS  
**Rapport 2016**

EMBARGO

Respectez la date de publication:  
Ne pas publier ou radiodiffuser avant  
le jeudi 2 mars 2017, à 11 heures (HEC)



Pour information seulement — document sans caractère officiel

**Absence de données sur l'abus de drogues et le traitement de la toxicomanie:** notant l'absence de données récentes dans les pays de la région autres que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, l'OICS demande aux gouvernements de redoubler d'efforts en vue d'accroître la collecte de telles données. Il invite aussi la communauté internationale et les partenaires régionaux et bilatéraux de ces pays à les y aider.

**Efforts de collecte et de partage d'informations:** en 2016, les autorités douanières des Fidji et du Vanuatu sont devenues les deux seules administrations douanières du Pacifique, parmi seulement 20 pays à l'échelle mondiale, à utiliser le Réseau douanier national de lutte contre la fraude de l'Organisation mondiale des douanes.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## **L'OICS AIDE LES GOUVERNEMENTS POUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES DROGUES**

Outre ses activités de suivi et de promotion de l'application des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS aide les gouvernements à faire face à la fabrication illicite, au trafic et à l'abus des drogues, et à en empêcher le détournement et l'abus, tout en veillant à la disponibilité des médicaments sous contrôle.

### **Nouveaux outils pour répondre à de vieux objectifs: utilisation de technologies modernes pour surveiller le commerce international de substances placées sous contrôle**

Au cours des 10 dernières années, l'OICS a lancé quatre systèmes de communication en ligne conçus pour appuyer la surveillance du commerce international de substances placées sous contrôle et la coopération en cas de saisie. Chaque système est axé sur un aspect différent du contrôle des drogues et facilite un échange d'informations rapide, sécurisé et direct entre les gouvernements.

- Le Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) est utilisé dans le cadre du commerce licite des précurseurs pour envoyer des notifications préalables aux exportations aux pays important des produits chimiques. Il permet de vérifier la légitimité des transactions internationales de précurseurs chimiques et de repérer les expéditions douteuses avant qu'elles ne parviennent à destination pour la fabrication illicite de drogues.
- Le Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) facilite l'échange d'informations sur les incidents concernant les produits chimiques (saisies de précurseurs chimiques, démantèlement de laboratoires clandestins, etc.) après les faits, donnant des pistes aux autorités pour lancer des enquêtes sur les activités illicites à l'intérieur et au-delà des frontières.
- Le Système de notification des incidents du Projet "ION" (IONICS) permet d'échanger des informations d'ordre opérationnel sur les nouvelles substances psychoactives qui, bien que n'étant pas placées sous contrôle international, posent un risque croissant de santé publique.
- Le Système international d'autorisation des importations et des exportations (système I2ES) est l'outil le plus récent de l'OICS. Il permet l'échange sécurisé d'autorisations d'importation et d'exportation pour le commerce international licite de stupéfiants et de substances psychotropes et offre une garantie contre les excédents d'importations ou d'exportations. C'est un outil essentiel que tous les gouvernements devraient utiliser pour améliorer leurs efforts de respect des traités, ainsi que l'accès aux médicaments contenant des substances placées sous contrôle et leur usage rationnel.



Pour information seulement — document sans caractère officiel

## Projet “INCB Learning” – donner aux autorités nationales compétentes la capacité d’assurer la disponibilité des médicaments sous contrôle tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite

Au début de 2016, l’OICS a entrepris les premières activités au titre du projet INCB Learning, nouveau projet visant à apporter aux autorités nationales une assistance technique pour le respect des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. L’objectif ultime du projet est de garantir la disponibilité des substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur abus et leur détournement vers des circuits illicites. En 2016, le projet INCB Learning a organisé deux séminaires régionaux de formation (pour l’Afrique de l’Est et pour l’Asie du Sud, l’Asie de l’Est et le Pacifique) et deux ateliers nationaux de sensibilisation sur la disponibilité des stupéfiants et substances psychotropes à des fins médicales et scientifiques (Kenya et Thaïlande). Dans le cadre du projet, des modules d’apprentissage en ligne sont en cours d’élaboration pour accroître la portée de la formation. Des activités de formation et de sensibilisation sont prévues en 2017 dans d’autres régions du monde. Le projet INCB Learning a besoin d’un appui continu et renforcé pour poursuivre et élargir ses activités.

On trouvera d’autres informations sur la composition et les activités de l’OICS sur le site [www.incb.org](http://www.incb.org).





## ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été établi en 1968 en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un Rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social de l'ONU par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Ce Rapport examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS tente d'identifier et d'anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.